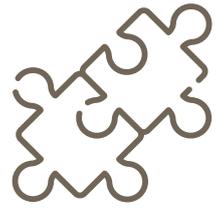


LES NOUVELLES



DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

N°9

AVRIL - MAI 2022



P. 5

LA COMMUNE

MISE À L'HONNEUR

P. 9

**FOCUS SUR LES
INSCRIPTIONS
SCOLAIRES**

P. 10

**UN NOUVEL
ACCUEIL PETITE
ENFANCE**

P. 18

**PROJECTION SUR
LES TRAVAUX DE
LA RUE PASTEUR**



Châtelaudren - Plouagat

Édito

Chères Kastellgatines,
chers Kastellgatins,

Pas de billet d'humeur pour cet édit, mais des chiffres pour vous présenter l'état de santé financier de notre commune et saluer des initiatives locales.

En effet, les premiers mois de l'année sont, de manière privilégiée, consacrés à la confection des documents budgétaires. Depuis que Châtelaudren-Plouagat constitue une commune nouvelle (au 1^{er} janvier 2019) et parce que nous dépassons ainsi le seuil de 3 500 habitants, la loi dite « Administration Territoriale de la République » nous oblige à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif de la commune (qui sera voté lors du conseil municipal du 1^{er} avril). Le DOB est donc un document essentiel qui vise à rendre compte de la gestion de la commune en permettant d'accentuer l'information des conseillers municipaux et donc de la population (document en ligne sur notre site internet www.chatelaudren-plouagat.fr) :

- sur les orientations budgétaires préfigurant les priorités ensuite affichées dans le budget primitif ;
- sur les engagements pluriannuels quant aux investissements les plus lourds financièrement que la collectivité compte réaliser d'ici la fin du mandat ;
- sur l'évolution des taux de fiscalité locale ;
- sur la structure et la gestion de la dette.

Que laisse apparaître ce DOB au niveau local ?

De façon rétrospective, l'exercice budgétaire 2021 se solde par un excédent global

de 2 775 763,66 € (après les reports des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement). Cet excellent chiffre n'a pour autant de sens que s'il est examiné au regard de notre capacité d'autofinancement brute : notre épargne brute s'élevait en 2021 à 879 875,32 € et notre épargne nette (une fois déduit le remboursement de l'emprunt) à 705 528,79 €.

Une situation financière largement favorable puisqu'en nette augmentation par rapport à 2020 (de près de 200 000 €) de par des recettes de fonctionnement partiellement reconstituées (la crise sanitaire nous ayant moins impacté en 2021 qu'en 2020) et des dépenses de fonctionnement contenues.

Une situation financière saine puisqu'à nouveau la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt et qu'elle compte un faible montant de dettes à honorer faisant que notre délai de désendettement n'est que de 2,37 années.

Cette bonne gestion financière nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. C'est pourquoi je proposerai au prochain conseil municipal que les taux de fiscalité locale soient à nouveau gelés pour l'année 2022.

Pour autant, d'un point de vue prospectif, une certaine prudence s'impose en raison d'au moins trois facteurs largement incertains qui assombrissent notre visibilité budgétaire à moyen-long terme :

- la crise sanitaire continue de produire ses effets inflationnistes sur les coûts de l'énergie et des matières premières et à provoquer des tensions sur le marché du travail : nos charges seront donc en nette augmentation en 2022 et la guerre fratricide en Ukraine ne devrait que renforcer ces tendances de fond.

- après le « quoi qu'il en coûte » opéré en mars 2021, le déficit et la dette de l'État ont littéralement explosé. La reprise économique (financée largement par le recours à l'emprunt) ne doit pas nous faire oublier que notre économie vit largement sous perfusion. Le retour à la réalité risque donc d'être brutal. Est-ce que l'État ne se tournera pas à nouveau vers les collectivités locales pour contribuer à son redressement financier ? Qu'en serait-il alors des dotations et subventions perçues pour nous aider à faire face à nos dépenses de fonctionnement et d'investissement ?

- et c'est justement là que réside mon inquiétude principale : si nos investissements en cours et à venir sont à la hauteur de nos ambitions pour Châtelaudren-Plouagat mais aussi de nos capacités de financement actuelles et projetées, pourrions-nous tenir ces objectifs quand notre Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) esquisse que les sommes à investir dans nos projets structurants pourraient avoisiner les 8 millions d'euros d'ici 2026 ?

Je reviendrai vers vous pour détailler le contenu de ce PPI dans le prochain édit (après le vote des budgets) mais j'aimerais profiter de ces lignes pour présenter mes plus sincères excuses aux riverains et commerçants pour toutes les gênes occasionnées par les travaux réalisés depuis de nombreux mois sur notre commune : la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, a mis votre patience à rude épreuve, a compliqué vos déplacements quotidiens mais a aussi impacté l'activité de certains commerçants sédentaires et ambulants. Certes, ces travaux auraient pu être réalisés dans de meilleures conditions, avec des délais mieux maîtrisés et une meilleure communication sur leur déroulement mais ils étaient plus que nécessaires car ces investissements d'aujourd'hui conditionnent nos investissements de demain.

Sans ceux-ci, pas de réaménagement possible de la rue Pasteur et, dans son prolongement, pas de requalification de la rue de Saint-Brieuc qui débutera par l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques à partir de mars-avril, pas

d'extension et restructuration possibles de l'EHPAD de la résidence du Leff (à partir de mars pour une période de 3 ans) et pas non plus de possibilité de délivrer de nouveaux permis de construire et encore moins de création de nouveaux lotissements.

Vous comprendrez donc que le dynamisme de notre territoire en sortira renforcé d'autant que ces investissements se conjuguent avec d'autres initiatives venant accroître son attractivité comme :

- la décision prise au dernier conseil municipal d'attribuer une aide financière pour faciliter l'installation et la reprise des exploitations agricoles ;
- l'exposition photographique se tenant du 5 mars au 3 juillet au jardin du Luxembourg à Paris dont l'une d'entre elles viendra mettre en lumière les lambris peints de la Chapelle Notre-Dame-du-Tertre.
- l'événement des 2 et 3 avril sur l'esplanade du château autour d'un marché fantastique, organisé par les associations « Vikings et chevaliers » et « Sur les terres de l'unique ».
- l'obtention par notre brasserie locale La Riposte d'une médaille de bronze au salon de l'agriculture pour sa bière blonde artisanale, seulement un an après son installation !

Toutes ces bonnes nouvelles participeront, je le souhaite, à vous rendre optimistes et confiants pour le développement de notre territoire, dans un contexte, il est vrai, encore bien anxiogène où une crise semble vouloir en chasser une autre ! Je parle bien sûr de la guerre qui s'est déclarée en Ukraine avec son cortège de morts, de blessés, de déplacés... Toutes nos pensées solidaires avec les ukrainiens et que cesse au plus vite cette folie meurtrière !

À l'approche de nouvelles échéances électorales (présidentielle puis législative), et comme à mon habitude désormais, je vous rappellerai que « voter est un droit qui ne s'use que lorsque l'on ne s'en sert pas ».

Olivier Boissière
Maire de Châtelaudren-Plouagat



AGENDA

2 ET 3 AVRIL

Marché Les Univers
Fantastiques - Esplanade du
Château de 11h à 19h

DU 8 AVRIL AU 6 MAI

Exposition Eugénie & Yves
Jéhanno à la médiathèque

DU 9 AU 24 AVRIL

Ouverture du terrarium
de Kerdanet

10 AVRIL

1^{er} tour de l'élection
présidentielle

24 AVRIL

2^e tour de l'élection
présidentielle

7 MAI

Journée portes ouvertes des
classes primaires bilingues

8 MAI

Loto de la résidence du Leff
Salle communale de Plouagat

15 MAI

Bal de la société de chasse
Salle communale de Plouagat

20 MAI

Permanence des conseillers
départementaux de 11h à 12h
à la mairie de Châtelaudren

DU 20 AU 22 MAI

Festival L'Effet Mode

12 JUIN

1^{er} tour des élections
législatives

19 JUIN

2^e tour des élections
législatives



SOMMAIRE

04 RETOUR EN IMAGES

05 VIE LOCALE

TOURISME
& PATRIMOINE
COMMERCE
& ARTISANAT
LOISIRS
& VIE ASSOCIATIVE
VIE SCOLAIRE
& PÉRISCOLAIRE
SOCIAL
TRAVAUX
ENVIRONNEMENT

14 VIE MUNICIPALE

CONSEILS
MUNICIPAUX

16 URBANISME

17 INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL
VOS SERVICES

18 DÉCOUVERTE

CULTURE & LOISIRS
LES COUPS DE CŒUR
DE LA MÉDIATHÈQUE
LE PETIT ÉCHO DE LA MODE



Le magazine d'informations de la commune de Châtelaudren-Plouagat paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Thibault Le Provost

Comité de rédaction : Olivier Boissière,
Thibault Le Provost, Maureen Sauvat, Patrick
Martin, Sophie Philippe, Monique Lorant,
Aline Le Roy, Isabelle Le Chanu, Sophie Le
Bonhomme, Daniel Turban, Patrick Solo

Impression : imprimé à 2 300 exemplaires
par Calligraphy Print

Conception, rédaction et mise en page :

Mairie de Châtelaudren-Plouagat

Tél. : 02 96 74 10 84

Crédit photos et illustrations :

Isabelle Le Chanu, Thibault Le Provost, Patrick
Solo, Jérôme Perais, Aline Le Roy, Monique
Lorant, Maureen Sauvat, associations,
commerces, écoles et presse locale.

Dépôt légal : Mars 2022

Retour en images sur...

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES DU COLLÈGE

Vendredi 18 mars, les visiteurs ont découvert le collège par groupes de 10 personnes.



LE BLIND TEST DE L'AMICALE LAÏQUE DE CHÂTELAUDREN

C'est dans une ambiance conviviale et (enfin) sans masque, que pas moins de 220 personnes se sont réunies pour le blind test de l'amicale laïque de Châtelaudren le samedi 5 mars dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Plouagat.



LA BELLE ÉPOQUE

Dimanche 16 janvier, sur la place du Général De Gaulle, une cinquantaine de curieux a pu admirer de magnifiques voitures anciennes, bichonnées avec passion par les adhérents du club des véhicules anciens de Pordic. Était également conviée à la manifestation Miss pin-up Bretagne.

LES ATELIERS REPAIR CAFÉ DU 29 JANVIER ET 26 FÉVRIER

Le bilan de ces deux séances est largement positif puisque 75% des matériels ont été soit réparés soit déclarés réparables après achat de pièces. Un bel élan de solidarité dans un esprit de convivialité de la part de tous les bénévoles.



LE VERNISSAGE DE L'EXPOSITION

L'exposition de février « Eau et couleurs » a inauguré le cycle des expositions à la médiathèque avec les magnifiques aquarelles de Daniel Morice. Un réel succès dès le soir du vernissage par de nombreux visiteurs venus saluer le travail de l'artiste goudelinais qui anime également des ateliers.



EXPOSITION PHOTO

La Chapelle rouge exposée à Paris

Dans le cadre de l'exposition France, Patrimoines & Territoires d'exception, une photo de la Chapelle Notre-Dame-du-Tertre a été sélectionnée pour être exposée sur les Grilles du Jardin du Luxembourg du 5 mars au 3 juillet 2022.

Chaque année, le Sénat propose de mettre à disposition les Grilles du Jardin du Luxembourg à Paris pour des expositions photographiques. C'est ainsi que se retrouve sur un panneau de 180 x 120 cm, le cliché d'Emmanuel Berthier pris dans la Chapelle rouge. Celle-ci met notamment en lumière les lambris peints de la voûte.

UNE MÉDIATION SONORE

À la manière d'un audio-guide, la photographie est commentée par une voix off accessible aux visiteurs par un QR Code qui agrmente la légende du panneau. L'histoire contée permet de faire découvrir la richesse historique et architecturale de ce monument au-delà de notre territoire local.

UN TOURISME D'AVENIR

En effet, après deux ans d'une crise sanitaire qui a ébranlé l'économie touristique du pays, ce projet s'inscrit dans une démarche de soutien et de relance de l'économie touristique locale. Il permet également d'inventer un nouveau tourisme, durable, insolite, de proximité en désaisonnalisant, et en décentralisant la fréquentation touristique, et en invitant à la redécouverte de destinations oubliées ou méconnues, par l'usage des mobilités douces. Ce tourisme choisi, contribue ainsi à la préservation et au développement durable des territoires.

PLUS D'INFO

France. Patrimoines et Territoires d'exception



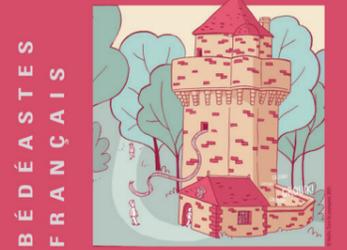
VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Châtelaudren-Plouagat, bientôt un village étape ?

Après avoir déposé un dossier en octobre dernier pour candidater au label Villages Étapes, le Maire a présenté, ce mardi 8 mars les atouts de commune au comité d'experts. La validation de ce label ne nous sera transmise qu'en juin. En attendant, nous vous rappelons quelques critères nécessaires à ce label : être situé à moins de 5 km ou à moins de 5 min de la sortie de l'axe routier national, ne pas dépasser 5 000 habitants, s'attacher à conserver son caractère de village, proposer une restauration traditionnelle avec un nombre de couverts suffisants, offrir au minimum un établissement hôtelier...

BRETAGNE EXPOSITION

l'Art dans les Cités



Art dans les Cités

L'exposition itinérante « l'Art dans les Cités - patrimoines en bulles » a été inaugurée vendredi 4 mars à la maison du livre de Bécherel !

Bédéphiles, amoureux-ses du patrimoine et curieux-ses, un rendez-vous à ne pas manquer, donnant à voir les œuvres créées par 8 jeunes artistes en résidence au printemps 2021.

L'exposition sera visible dans notre commune en février 2023. Une invitation au voyage au plus près de chez soi pour (re)découvrir les monuments emblématiques, paysages et habitants des Petites Cités de Caractère de Bretagne.

PLUS D'INFO

Petite Cités de Caractère
02 99 84 00 80
www.patrimoine-de-bretagne.fr



EXPÉRIMENTATION

Le marché du lundi se réorganise

À l'issue d'une réunion lundi 14 mars, les camelots, commerçants et la municipalité ont décidé d'expérimenter une nouvelle disposition pour le marché hebdomadaire. Objectif : améliorer le parcours des visiteurs.

Avant la période estivale, la municipalité a souhaité rencontrer les commerçants du marché et repenser son implantation. Actuellement le marché s'étend de la place de la République jusqu'à la place du Général-de-Gaule.

L'idée serait de concentrer les étals uniquement sur la place de la République pour densifier l'ensemble, afin de donner envie aux gens de faire le tour avec un sens de circulation. Pour le maire, Olivier Boissière, « Aujourd'hui l'organisation n'est pas satisfaisante pour les

commerçants et les chaland. On ne souhaite pas mettre les commerçants dans une position difficile. On est prêt à faire des aménagements, mais si on n'essaye pas, c'est la survie du marché qui est en question. En espérant que l'on puisse changer les habitudes. »

À l'issue de la réunion, d'un commun accord, il a été décidé de tester cette nouvelle implantation à partir du 4 avril, avec la gratuité des places durant cette période. Une seconde réunion aura lieu avant l'été pour faire le point.

Une médaille de bronze pour la Riposte !



Après seulement un an d'installation, Mathieu Pailler et Anne Morice ont remporté un **troisième prix au concours du salon de l'agriculture de Paris dans la catégorie « Bière blonde »**. Comme ils le disent : « La motivation de notre candidature au concours était d'avoir, en retour, des avis d'experts afin d'améliorer nos recettes. Notre originalité a été récompensée. Elle consiste à mettre en avant plutôt les touches épicées que l'amertume ».

Ils viennent de s'installer !



RTSoudure

Trayvis Rectem, 23 ans, intervient sur tout ce qui est métal dans un rayon de 60 km auprès des particuliers, collectivités et du secteur agricole, à n'importe quelle heure, même le dimanche. Outre les dépannages et réparations, Trayvis réalise sur plan portails, escaliers, pergolas et autres ouvrages d'art.

RTSoudure

ZA de Fournello
rtsoudure@outlook.fr
Tél. : 07 83 62 24 69



MB Multi Service

Manu Beaulieu, 32 ans propose son savoir-faire dans les petits travaux à réaliser dans toute la maison : travaux intérieurs et extérieurs, entretien des parcs et jardins, taille de haies, élagage, entretien des espaces verts, pose de clôtures. Il propose également des travaux de peinture, la pose de cloisons sèches, l'électricité et la plomberie. Il se déplace dans un rayon de 30 km.

MB Multiservice

manu.beaulieu@outlook.com
Tél. 07 84 28 89 10



ZOOM SUR



La nouvelle maison des associations

L'espace Etienne Kervizic, ancienne bibliothèque de Châtelaudren, a été rénové et mis à disposition des associations communales.

Ce nouvel espace peut recevoir les associations pour des réunions, des moments de convivialité ou pour effectuer différents ateliers de bricolage et d'expression artistique.

C'est notamment le cas pour le club de l'amitié de Châtelaudren qui se réunit régulièrement dans ce local chaleureux.

Un planning d'occupation a été mis en place et force est de constater que cet espace est très sollicité.

TARIFS

Associations communales ou intercommunales (bénévolat) : **Gratuit (selon disponibilités)**

Associations extérieures ou à caractère professionnel : **5 €/heure (selon disponibilités)**

LE PLANNING ACTUEL

Club de l'amitié :

- Lundi et mardi après-midi
- Mercredi toute la journée

Chorale :

- Mercredi soir

Coallia (cours de français) :

- Jeudi après-midi

Les chemins de l'espoir

- Samedi matin

AAPPMA ou scouts

- Certains samedi après-midi

L'association Fest'in Leff et les associations de parents d'élèves ont également réservé ponctuellement cet espace depuis son ouverture.

INFORMATIONS / RÉSERVATIONS

Mairie de Châtelaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 74 10 38



Nouvelle saison au terrarium de Kerdanet

Le terrarium de Kerdanet ouvre le jardin et le vivarium pour les vacances de printemps du samedi 9 avril au dimanche 24 avril, puis ensuite les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 14h à 18h, jusqu'à fin juin.

Au programme : visite du vivarium avec serpents de 50 cm à 5 m (venimeux et inoffensifs), lézards, tortues, crocodiles. Jeu questionnaire remis à l'accueil, diaporama sur les amphibiens de Bretagne, film vidéo, animation sur le thème du serpent.

PLUS D'INFO

Réservation conseillée :
Tél : 02 96 32 64 49
www.terrariumdekerdanet.
over-blog.com
TerrariumdeKerdanet

Et si vous retrouviez la pêche ?

L'école de pêche de Châtelaudren-Plouagat est ouverte à tous, enfants et adultes. Elle est animée par un **guide de pêche diplômé dont les compétences sont reconnues** par la Fédération. Deux membres de l'association assistent le guide.

Les **techniques développées** sont les suivantes : pêche au coup à la canne télescopique, à la franglaise, à l'anglaise et à la bolognaise, pêche à la truite et au brochet aux leurres.

MATÉRIEL ET PARTICIPATION

L'AAPPMA met à disposition des participants tout le matériel nécessaire ainsi que les esches. Une participation financière de 10 € par participant est demandée pour dix séances d'animation.



PLUS D'INFO

AAPPMA
de Châtelaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 79 58 31
www.federation-peche.22.com



SORTIE SCOLAIRE

Les élèves ont exploré les rivières

Les CM1 et CM2 de M. Durand et Mme Lanne sont partis deux jours en classe de découverte au Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-En-Terre.

Pendant ces deux journées, les élèves ont participé à des activités spécifiques sur le thème de la rivière. Ils ont été accueillis sur place par une équipe d'animateurs salariés de l'association Eaux et Rivières de Bretagne.

Les enfants ont alterné entre temps de classe et des ateliers prévus par le centre. Au programme, des sujets abordés tels que la biodiversité, la faune et la flore, la prévention. Ils ont aussi expérimenté la pêche à pied et visité un aquarium.

Ce fût également l'occasion de découvrir la vie quotidienne en collectivité.

Un travail pédagogique sera réalisé par la suite sur le thème de la rivière dans les classes.

Le coût de ce séjour a été supporté à 20% par les parents des élèves.

PLUS D'INFO

Eau & Rivières de Bretagne

Centre Régional d'Initiation à la Rivière
Tél : 02 96 43 08 39



Un nouveau plateau sportif pour les élèves

La municipalité a inauguré le nouveau plateau d'éducation physique et sportive (site de Plouagat) destiné aux élèves : ce dernier se compose de couloirs d'athlétisme, de plusieurs panneaux de basket ainsi que de buts de handball et de football installés sur un espace enrobé entièrement grillagé. Les travaux, d'un montant total de 90 107 €, n'ont coûté que 22 500 € à la commune grâce aux subventions du plan de relance accordées par le Département et l'État.



Une sortie à Poneden

En février, les élèves de maternelles de Mme Picard sont sortis à Poneden.

Ils ont découvert l'étang et le parcours de santé avec beaucoup de plaisir. Ils ont construit des cabanes avec des morceaux de bois, et découvert la structure de jeu.

Cette sortie, en lien avec le projet « école du dehors » a ainsi permis aux enfants de découvrir leur environnement proche.



Des capteurs de CO2 installés dans les classes

Dans le cadre de la campagne de lutte contre le Covid 19, menée par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des sports, les 17 classes de l'école publique sont équipées depuis janvier de capteurs de CO2.

Cet appareil mesure et sensibilise à l'aération de la classe en fonction du niveau de CO2. Le coût de l'opération s'élève à 1 345 € couvert en intégralité par la subvention de l'État couvre l'intégralité de la dépense.

div yezh
Kastellaodren - Plagad



skolioù publik

Journée portes ouvertes des classes bilingues

Les enseignantes et l'association des parents d'élèves Div Yezh Kastellaodren-Plagad ouvrent les portes de leurs classes le samedi 7 mai au matin à Châtelaudren.

PLUS D'INFO

Association des parents d'élèves bilingue - Div Yezh Kastellaodren-Plagad
Tel : 06 84 39 82 06
plagad@div-yezh.bzh
Div Yezh Plagad



INSCRIPTIONS

La rentrée 2022-2023

L'instruction est obligatoire dès 3 ans. Vous pouvez déjà inscrire votre enfant à l'école primaire pour la rentrée de septembre 2022.

L'ÉCOLE PUBLIQUE

Elle est composée de 17 classes, de la maternelle au CM2 qui se localisent sur deux sites : Châtelaudren (1 rue des écoles) et Plouagat (19 La Grand-Rue).

Deux enseignements y sont possibles : monolingue ou bilingue.

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

La pré-inscription de votre enfant doit se faire en mairie dès que possible. Les documents demandés sont les suivants :

- le livret de famille
- une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un certificat de radiation pour les enfants inscrits auparavant dans un autre établissement scolaire.

Ensuite, rapprochez-vous de Mme Béché, directrice de l'école, pour enregistrer l'inscription de votre enfant.

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

Depuis septembre 2018, l'école publique de Châtelaudren-Plouagat propose une filière bilingue breton-français dès la petite section sur le site de Châtelaudren. L'enfant peut intégrer les classes bilingues de la petite section au CM1. La connaissance préalable du breton n'est pas requise. L'association des parents d'élèves bilingues se tient à votre disposition pour tout renseignement.

PÉRISCOLAIRE POUR L'ENSEMBLE DES ÉCOLES PRIMAIRES

Actuellement deux circuits de transport scolaire desservent la commune :

Circuit Nord : Kerny - Bodandiec - Saint-Jean-Kerdaniel - Kerfidy - Mississippi - Pasteur.

Circuit Sud : Rue Neuve - Kermilin - Guervaux

Ils desservent tous les deux les sites de Plouagat et Châtelaudren ainsi que l'école privée. **D'autres arrêts peuvent être créés sur demande en envoyant un courrier adressé au Maire avant le 31 mai.** La demande de création de point d'arrêt pourra être retenue si ce dernier répond aux critères du règlement des transports scolaires de la Région Bretagne.

LE PORTAIL FAMILLE

C'est un outil en ligne d'inscription et de réservation pour les services périscolaires tels que la garderie, le restaurant scolaire et le transport. Pour **avoir accès** à ses services, suite à l'inscription de votre enfant à l'école, **il est obligatoire** d'y être inscrit et de compléter les informations nécessaires.

Nous rappelons également aux familles déjà inscrites qu'il est indispensable de mettre à jour les informations concernant leur(s) enfant(s) tout au long de l'année. Il est également impératif d'indiquer les jours de présence en garderie ou au restaurant scolaire.



Mardi gras à la garderie

PLUS D'INFO

Mairie de Châtelaudren-Plouagat :
Accueil : 02 96 74 10 84
accueil@chatelaudren-plouagat.fr

École publique :

Mme Sandrine Béché
02 96 74 18 60 ou 07 56 06 00 79



PETITE ENFANCE

Bientôt la garde de vos enfants « Chez les moutigs »

Après deux ans de réflexion et de travail, Mathilde et Johanna vont prochainement ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Châtelaudren-Plouagat. L'inauguration est prévue pour l'été 2022.

Mathilde et Johanna ont créé une association. Celle-ci devrait leur permettre de mettre en place des actions tout au long de l'année, d'acheter de nouveaux jeux et équipements, et de financer les sorties avec les enfants.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les assistantes maternelles, peuvent accueillir 8 enfants simultanément sur la journée, dès 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation.

L'accueil se fait dans une maison neuve de plain pied de 105 m² répondant à toutes les normes de sécurité, agrémenté d'un jardin clos.

Les deux jeunes femmes ont avant tout souhaité créer un lieu d'accueil qui leur ressemble avec des valeurs communes : Le respect du rythme de l'enfant, son autonomie, sa socialisation et la découverte du monde extérieur... Autant de principes qui guident leur projet pédagogique.

Suite à une formation « bébés signés », elles souhaitent pratiquer quotidiennement le langage des signes afin d'aider l'enfant à s'exprimer avant même de savoir parler.

REMERCIEMENTS ET APPEL AUX DONNS

« Nous tenons à remercier la mairie de Châtelaudren-Plouagat pour leur investissement concernant ce projet ainsi que leur aide pour la recherche de la maison. Nous remercions également M. et Mme Richard, les propriétaires de la maison de nous faire confiance pour accueillir ce projet qui nous tient à cœur.

Nous faisons un appel aux dons (jeux, livres, matériel et mobilier de puériculture, turbulettes, bavoirs etc...). Tout ce qui peut nous être utile au sein de la MAM. Pour les familles intéressées ou ayant des questions, n'hésitez pas à nous contacter. »

PLUS D'INFO

MAM Chez les moutigs

51 rue de Saint-Brieuc
Ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 jusqu'à 18h30
mathildejohanna22@hotmail.com
Johanna Rocaboy : 07 87 85 18 47
Mathilde Monot : 06 73 60 14 81
f MAM Chez les moutigs



La doyenne de la commune s'en est allée

Née le 12 février 1918, à Saint-Fiacre, Madame Adèle Le Boucher née Mahé vivait, jusqu'ici seule chez elle avec son chat à la Ferme du Rocher, à Plouagat. Toujours très active, elle faisait encore sa lessive dernièrement, parfois même son repassage. Si la semaine elle recevait ses repas le midi, le dimanche, elle se faisait à manger.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2022, elle s'est éteinte à l'âge de 103 ans. Elle résidait depuis peu à l'EHPAD Guy Maros. Adèle a eu quatre enfants, l'existence ne lui a pas toujours fait de cadeaux, trois d'entre eux sont partis trop tôt, il ne lui restait plus qu'un fils.

Bilan vaccination

Quelques chiffres de la permanence de vaccination Covid à la salle communale de Plouagat :

- 836 vaccinés sur 16 permanences le vendredi matin du 15 Octobre 2021 au 21 janvier 2022
- 16 soignants mobilisés du Pôle de Santé du Leff
- Moyenne de 53 vaccinations par permanence



EHPAD

Début des travaux à la résidence du Leff

Le bâtiment actuel, qui date de 1978, a déjà connu un premier agrandissement en 1984. D'importants travaux d'extension de la résidence du Leff ont démarré.

Cette deuxième phase de travaux de réhabilitation est estimée à 3,4 millions, dont 85 000 € de subventions du Département et 290 000 € de l'Agence Régionale de Santé (ARS), comprend la mise aux normes d'accès des chambres aux personnes à mobilité réduite, la création d'une salle d'animation, la réfection de la lingerie, unique pour les deux EHPAD (la résidence du Leff, à Châtelaudren, et Guy-Maros, à Plouagat), ainsi que des travaux d'isolation de la façade.

Ces travaux, programmés sur trois ans, visent à porter la capacité d'accueil de l'établissement à soixante chambres.

Ils vont entraîner des perturbations dans le fonctionnement de la structure, « notamment l'accès à l'EHPAD car le parking public situé à côté va être fermé », indique le directeur, Philippe Botherel, conscient que cela va poser un problème pour les familles des résidents, ainsi que pour le personnel et le voisinage, le temps des travaux.

Soutien au peuple ukrainien

DONS MATÉRIELS

Si vous souhaitez faire un don à destination de la population Ukrainienne, les deux mairies de la commune récoltent ces derniers aux horaires d'ouverture habituels :

- Produits d'hygiène (lingettes, couches, protections périodiques, pansements, bandes, sparadrap...)
- Matériel de survie (réchaud, couverture de survie, sac à dos, piles neuves, radios, lampes torches ou frontales...)
- Denrées alimentaires consommables sans préparation (lait en poudre, conserves, plats cuisinés...)

Merci d'emballer vos dons dans des cartons ou des sacs.

DONS FINANCIER

L'association des maires de France et la Protection civile se mobilisent. Si vous souhaitez faire un don à la Protection civile, vous pouvez le faire par le biais du site www.don.protection-civile.org/soutenir ou bien en faisant un virement sur le compte de celle-ci :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

ACCUEILLIR

Si vous souhaitez vous porter candidat(e) à l'accueil de réfugiés ukrainiens, merci d'adresser un mail à : accueil@chatelaudren-plouagat.fr



L'association Eryken aiguille les parents et les AESH*

L'association Eryken existe depuis le 2 novembre 2021. Ses missions sont :

- de créer des moments d'échanges entre adhérents afin que chacun puisse partager son expérience.
- d'apporter un lieu de paroles et d'écoute aux Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap ainsi qu'aux parents d'enfants en situation de handicap.
- de les informer et les guider sur leurs droits et démarches.
- de transmettre des idées, des connaissances et compétences aux adhérents afin de leur faciliter leurs actions quotidiennes.
- de mettre en place des ateliers pour créer des outils adaptés aux adhérents, toujours pour leur permettre de faciliter leur quotidien.
- de mettre en place des formations avec des professionnels.

PLUS D'INFO

Mme Sandrine Le Creuer, Présidente de l'association
Tel : 02 96 94 79 06
eryken.asso@orange.fr

Permanences téléphoniques :
Mercredi de 8h30 à 12h30
et samedi de 8h30 à 12h.

*AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap



Le 2 mars dernier les riverains étaient nombreux à participer à la présentation du projet d'aménagement de la rue Pasteur, un chantier important pour la commune.

En attendant la dernière phase de l'aménagement de la rue Pasteur, la voie va être recouverte d'un grave bitume par le Leff Armor Communauté qui a terminé la rénovation des canalisations d'eau potable et d'eaux usées. Les travaux reprendront début septembre par la rénovation des réseaux d'eau pluviale, qui vont nécessiter la réouverture de la chaussée, elle devra s'écouler dans la rue du Cochédo en passant par la rue Trévidy et la rue du Général Leclerc.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES

Afin de sécuriser les déplacements des véhicules, des vélos et des piétons, la rue Pasteur va être redessinée, une zone 30 et un sens unique seront mis en place de la place des Sapeurs Pompiers à la place du Calvaire. Neuf places de parking seront aménagées sur cette partie droite de la chaussée sur les 40 qui seront disponibles à la fin des travaux. Cette partie de la rue

débouchera perpendiculairement à la rue du Général Leclerc sur un plateau surélevé pour faire ralentir la vitesse.

À cet endroit sera installé l'arrêt de bus en provenance de Guingamp. L'arrêt en provenance de Saint-Brieuc restera à la mairie de Châtaudren. De part et d'autre de ce croisement des places de parking seront réalisées ainsi qu'une borne de recharge électrique à l'endroit des actuelles toilettes publiques. Une placette aménagée à gauche du croisement recevra des terrasses. La bande de roulement, excepté le plateau surélevé, sera enrobée au frais du Conseil Départemental.

LE COÛT ET LA DURÉE DES TRAVAUX

Le montant total de cette opération est estimé à 478 800€ TTC et la fin des travaux est programmée au 15 décembre 2022.

La station de Roscoignard

Le poste de refoulement de Roscoignard a été raccordé à la station du Cochédo. Il est équipé d'un bassin tampon de 120 m³ et à un débit de 90 m³/h. Le montant des travaux s'élève à 451 854 € HT, avec un reste à charge après déduction des subventions de 136 602 € pour Leff Armor Communauté. En parallèle, une partie des réseaux d'eaux usées de la commune ont été réhabilités pour réduire les eaux parasites, pour un coût s'élevant à 1 432 455 €, auquel il faut ajouter les travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable pour 488 509 €. Leff Armor communauté a bénéficié de 269 400 € de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de 410 000 € de l'Agence de l'eau. Le raccordement du poste de refoulement va permettre à la commune : de **réduire la pollution** en rejetant une eau assainie dans le Leff, de pouvoir **accorder de nouveaux permis de construire** et aux lotisseurs de mener à bien leurs projets.



De nouvelles toilettes publiques

Elles seront installées début avril en haut de la Grand-Rue. Les employés communaux ont utilisé la tractopelle pour déconstruire les anciennes toilettes et loué un marteau-piqueur pour creuser le rocher sous le bâtiment existant avant d'y couler une nouvelle dalle et d'y poser les nouvelles toilettes publiques. Ces WC sont composés de deux cabines, l'un avec cuvette et lave-main et l'autre avec deux urinoirs. Pour éviter les dégradations ces éléments seront en inox. Le coût de l'opération s'élève à 39 990 € TTC.

La réparation du chauffage de la salle communale

Le chauffage de la salle des fêtes, rue de la Grande Villeneuve, est de nouveau opérationnel. Les associations et les particuliers peuvent de nouveau utiliser celle-ci dans de bonnes conditions. La réparation de la pompe à chaleur a été réalisée par la société Lemasson pour un montant de 10 780,80 € TTC.

Un nouveau grillage au presbytère

Les employés communaux ont changé le grillage du jardin du presbytère derrière l'église de Plouagat. Ce grillage, de couleur grise long de 82,5 m et 1,03 m de haut, a été fourni par la société Prolans. Le coût de l'opération s'élève à 4 646,39 €.

DÉSHÉRBAGE

Comment entretenir sans pesticide ?

Depuis 2005, les produits phytosanitaires à proximité d'un lieu de circulation de l'eau est interdit, mais des alternatives existent !

Le système racinaire des plantes maintient la terre des talus et des fossés. Il est intéressant de les planter et/ou de les enherber.

Deux méthodes possibles : attendre l'installation de l'herbe en fauchant pour limiter le développement des plantes sauvages et ramasser l'herbe pour ne pas favoriser orties et ronces. Planter la végétation : réaliser un grattage puis semer un mélange pour pelouse. Introduire des plantes ornementales : jonquilles, myosotis, pensées, violettes, digitales ou semer des graines. L'entretien de la végétation se fera par fauche, tonte ou passage de la débroussailluse.

Petites surfaces : pour les herbes, utiliser un sarcloir, un couteau désherbeur ou une brosse métallique. Contre les mousses et les lichens : les détacher au sarcloir ou au balai brosse et utiliser un nettoyeur haute pression. Grandes surfaces, utilisez un désherbeur thermique. Sur les surfaces gravillonnées, une épaisseur suffisante permet le passage du râteau pour décrocher les plantules. Aménager l'espace évite de désherber : placer un géotextile

sous vos allées gravillonnées – pailler les massifs de plantes vivaces avec des copeaux de bois, écorces de peupliers, tonte de pelouse, paille... ou planter des plantes couvre-sols – enherber les allées ou recouvrir de copeaux ou d'écorces.

L'arrêté préfectoral de février de 2008 interdit l'usage de pesticide à proximité de tout écoulement d'eau :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau et des plans d'eau,
- à moins d'1 mètre des points d'eau, même à sec (fossés...),
- dans les caniveaux, avaloirs, puits et bouches d'égout.

Ces interdictions concernent tous les utilisateurs de produits phytosanitaires.

Rappel : l'article L353 - 17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

PLUS D'INFO

Retrouvez l'ensemble des informations sur la plaquette d'information sur le site internet de la commune.

Des aides municipales à l'agriculture

Afin de contribuer à l'attractivité du secteur de l'agriculture et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, en conventionnel et en bio, le conseil municipal met en place les aides suivantes :

- **2 000 €** pour une installation en conventionnelle
- **3 000 €** pour une installation en agriculture biologique ou vente à la ferme
- **1 000 €** pour une conversion en agriculture bio.

Pour bénéficier de ces aides le siège social de l'exploitation doit se situer sur la commune.



Résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation

	Relevé sur la commune	limites de qualité supérieure
Métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée 2-Aminosulfonyle-N,N-diméthylnicotin	0,025 µg/L	0,10
Métabolites non pertinents ESA acetochlore <0,020 µg/L ESA alachlore 0,025 µg/L ESA metazachlore 0,145 µg/L OXA metolachlore	<0,020 µg/L 0,025 µg/L 0,145 µg/L <0,020 µg/L	
Métabolites non pertinents Atrazine déséthyl <0,020 µg/L 0,10 ESA metolachlore	<0,020 µg/L 0,285 µg/L	0,10 0,10
Paramètres azotes et phosphores Nitrates (en NO ₃)	21 mg/L	50,00
Pesticides amidés, acetamides... Métazachlore <0,020 µg/L 0,10 Métolachlore	<0,020 µg/L <0,020 µg/L	0,10 0,10
Pesticides divers Total des pesticides analysés	0,31 µg/L	0,50
Pesticides sulfonyleures Nicosulfuron	<0,020 µg/L	0,10

Les analyses réalisées confirment la présence d'ESA-métolachlore à une concentration supérieure à la limite de qualité fixée à 0,1 µg/l pour les produits phytosanitaires et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine. Ces résultats confirment une non conformité de plus de 30 jours pour ce paramètre pour cette installation (cf alerte ARS du 17/12/2021 à l'exploitant). Le maintien de la distribution de cette eau dont l'utilisation ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes, doit être encadrée par une dérogation préfectorale et une information de la population, s'il n'est pas possible par un moyen raisonnable (tels que le traitement, la mise en œuvre d'interconnexions,...) de remédier à court terme à la situation. Un plan d'actions précis et réaliste visant rétablir la qualité de l'eau devra notamment être établi.



Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Janick MADELAINE, Jean-Paul LE VAILLANT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Jean-Michel LE PILLOUER, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Sophie PHILIPPE, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Thibault LE PROVOST, Aline LE ROY

Procurations : Yves BRAULT donne pouvoir à Jean-Paul LE VAILLANT, Véronique COSSON donne pouvoir Olivier BOISSIERE, Christophe CLAVIEN donne pouvoir à Jacques MORO, Isabelle GOURIOU donne pouvoir à Alain TREPARD,

Absents excusés : Pascal LE GUILLOUX, Xavier HOCHET,

Secrétaire de Séance : Monique LORANT

1. COUR D'APPEL DE RENNES - MANDAT SPECIAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde, à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : P. Martin), un mandat spécial à M. Patrick Martin, 1er Adjoint, pour se rendre à l'audience de la Cour d'Appel de Rennes le 22 février 2022.
- précise que les frais de séjour sont remboursés forfaitairement (17,50 € pour l'indemnité de repas), et les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

2. ÉLÈVE SCOLARISÉ EN CLASSE ULIS

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à prendre en charges les dépenses relatives aux charges de fonctionnement des écoles présentées par les communes disposant de classes ULIS et de participer aux charges scolaires pour l'enfant scolarisé dans l'établissement privé St-Léonard à Guingamp, au montant du forfait scolaire de l'école publique de Guingamp, soit 476 € pour un enfant en classe élémentaire.

3. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional un financement de 145 025 € au titre du dispositif *Bien vivre en Bretagne* dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire.

4. RD 84 - AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'aménagement d'une liaison douce le long de la RD 84 entre les hameaux de Kermorvan et Kerjagu pour un montant de 83 000 €, dont 76 000 € HT de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter un financement de 19 000 € auprès du Conseil Régional au titre du dispositif *Bien vivre en Bretagne*.

5. MÉDIATHÈQUE - NOUVEAU LOGICIEL SIGB

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, le projet d'acquisition d'un logiciel SIGB destiné à la médiathèque

« La parenthèse » d'un montant estimé à 4 500 € HT,

- autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter auprès de la Drac Bretagne une subvention d'un montant de 900 € au titre de la DGD « Bibliothèques ».

6. MÉDIATHÈQUE - PROJET D'EXTENSION DES HORAIRES D'ACCUEIL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, le projet d'extension des horaires d'ouverture au public de la médiathèque « La parenthèse »,
- autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter auprès de la Drac Bretagne un financement d'un montant global, sur les cinq prochains exercices, de 6 000 € au titre de la DGD « Bibliothèques ».

7. COULEURS DE BRETAGNE - ADHÉSION 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler en 2022 la participation de la commune de Châtelaudren-Plouagat à la manifestation *Couleurs de Bretagne* pour un montant de 580 €.

8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Alexandra Le Breton), d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association *Fest'in Leff*, dans le cadre de la deuxième édition du festival *Attrap'Sons*, prévue les 26, 27 et 28 août prochains.

9. FÊTE MÉDIÉVALE - SUBVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 850 € à l'association *Vikings et Chevaliers* pour organiser un marché médiéval fantastique les 2 et 3 avril prochains à Châtelaudren.

10. SCOLAIRE - PLAN NUMÉRIQUE 2021 - CONVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention avec l'État pour bénéficier d'une subvention d'un montant de 17 958 € pour un projet révisé à 26 266 € et bénéficiant à la seule école publique.

11. PLUIH - LEVÉE DE LA RÉSERVE N°3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de lever la réserve numéro 3 au PLUI existant sur la parcelle de M. Briand cadastrée B n° 1792.

12. ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL - ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Le Costang, situé entre les parcelles cadastrées D411 et D412, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.

13. URBANISME : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : A. Trépard), de ne pas préempter sur le bien situé, 6 Impasse des Chênes, cadastré C N° 2044 pour une superficie totale de 00ha 07a 76ca..

Il décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé 24 rue Berthou, cadastré 038 A N° 280 pour une superficie totale de 01a 55ca.
- un bien situé 13-15 rue Pasteur, cadastré 038 A N°69 - 70 pour une superficie totale de 02a 29ca.
- un bien situé 7 côte aux Goupils, cadastré C N° 1651 pour une superficie totale de 23a 89ca.
- un bien situé 20 rue de la Gare, cadastré 038 A N° 380 - 381 pour une superficie totale de 24a 94ca.

Conseil Municipal du 25 février 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Janick MADELAINE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Véronique COSSON, Alain TREPARD, Christophe CLAVIEN, Jean-Michel LE PILLOUER, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Sophie PHILIPPE, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Thibault LE PROVOST, Aline LE ROY

Procurations : Daniel TURBAN donne pouvoir à Jean-Michel LE PILLOUER, Pascal LE GUILLOUX à Olivier BOISSIERE, Géraldine LE LAY à Sophie LE BONHOMME, Jérôme PERAIS à Rozenn JOUAN

Absent excusé : Xavier HOCHET

Secrétaire de Séance : Jean-Michel LE PILLOUER

1. FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VILLAGES DE FRANCE - RÉUNION DE ZONE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde, à l'unanimité (Mmes Monique Lorient, Janick Madelaine et M Patrick Martin ne prennent pas part au vote), un mandat spécial à Mme Monique Lorient, Janick Madelaine et M Patrick Martin, Adjoint(e)s au Maire, pour se rendre à la réunion de zone organisée par la Fédération Village Etape le 31 mars prochain à Broons.
- précise, à l'unanimité, que les frais de séjour sont remboursés forfaitairement (17,50€ pour l'indemnité de repas), les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le budget communal et sur le budget annexe.

3. AGRICULTEURS - AIDES À L'INSTALLATION

Afin de contribuer à l'attractivité et au dynamisme du secteur de l'agriculture sur la commune de Châtelaudren-Plouagat, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter un dispositif d'aides aux agriculteurs dans les conditions précisées ci-après :

1) Une aide à l'installation en agriculture conventionnelle de 2 000 €.

2) Une aide à l'installation en agriculture biologique et/ou vente à la ferme, pour une durée minimum de 5 ans, de 3 000 €

Aux critères d'attribution de l'aide ci-dessus s'ajoutent l'obtention d'une certification BIO, l'obligation de fournir les justificatifs de vente à la ferme. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'aide devra être remboursée.

3) Une aide à la conversion en agriculture biologique et/ou à la vente à la ferme, pour une durée minimum de 5 ans, de 1 000 €. Ces aides ne sont pas cumulables. Les conditions d'attribution de l'aide citées ci-dessus s'appliquent également.

Les critères d'attribution de cette aide seraient les suivants :

- Un siège social de l'exploitation sur la commune
- Être affilié ou cotisant à la MSA
- Une installation en reprise ou création ou association
- Le bénéficiaire doit avoir un statut de Jeune Agriculteur de moins de 40 ans ou de soutien à l'installation en agriculture si son âge est compris entre 40 et 50 ans. Il devra s'engager à être agriculteur pendant 5 ans minimum, et à obtenir un statut d'agriculteur à titre principal dès la première année de son installation.

Ces aides seront versées dans les six mois qui suivent l'installation ou la conversion.

4. RUE PASTEUR - TRAVAUX DE VOIRIE LIÉS À LA SÉCURITÉ - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2022

La collectivité envisage de réaliser rue Pasteur des travaux de voirie liés à la sécurisation des déplacements en favorisant les déplacements doux.

Le coût de ce projet est estimé à un montant de 412 440 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de travaux de voirie rue Pasteur pour un montant total de 299 400 € HT, hors travaux d'eaux pluviales,
- d'approuver le plan de financement proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de M. le Préfet, un financement d'un montant de 104 790 €, correspondant à 35% du montant des travaux, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

5. RD84 - AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2022

La collectivité envisage d'aménager une voie douce le long de la RD84 entre le hameau de Kerjagu et le village de Kermorvan.

Le coût des travaux estimé à un montant de 85 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de travaux de voirie rue Pasteur pour un montant total de travaux de 85 000 € HT,
- d'approuver le plan de financement proposé,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de M. le Préfet, un financement d'un montant de 29 750 €, correspondant à 35% du montant des travaux, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR).

6. MÉDIATHÈQUE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- s'engage, à l'unanimité, à inscrire au BP 2022 (qui sera voté le 1^{er} avril prochain) des crédits d'acquisition de livres imprimés d'un montant de 7 823€, en progression par rapport aux crédits consommés en 2021. Ils étaient d'un montant de 7 755,07€ en 2021.
- autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter auprès du centre national du livre (CNL) un financement d'un montant de 2 347€, soit 30% des crédits qui seront alloués en 2022 à l'acquisition de livres imprimés.

7. TARIFS COMMUNAUX 2022 (SUITE) - SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'apporter un ajout aux tarifs communaux 2022, pour la location de la salle des associations (Espace Kervizic).

Salle des associations - Espace Kervizic	
Association communale ou intercommunale (bénévolat)	Gratuit
Association extérieure ou à caractère professionnel	5€/heure

8. TRANSPORTS SCOLAIRES - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à émettre un titre de recette auprès de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel d'un montant de 1 505,34 €, correspondant au transport de 6 enfants de cette commune.

9. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - DÉBAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, l'autorité territoriale à :

Prévoyance :

- Adhérer au contrat collectif, à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor,
- Fixer le montant de la participation mensuelle brute employeur selon un mode unitaire à 10 €, Garanties santé :
- Adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, s'il est souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor,
- Fixer le montant de la participation mensuelle brute employeur en fonction du décret à paraître.

Selon le calendrier suivant : 01/01/2026.

10. RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de mettre à jour le tableau des effectifs au 25 février 2022.

11. DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUÊTE

Par délibération en date du 29 janvier 2021, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de Le Costang situé entre les parcelles D412, D415, D416, et D417 en vue de sa cession à Mme Angélique Le Fèvre-Guillou.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 3 juillet 2021.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Constatant que la procédure a été strictement respectée le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désaffecter le chemin rural dit de Le Costang d'une contenance de 1 810 m² en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,80€ HT /m², soit 1 448 € HT ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;
- désigne M. Gault-Jouet pour la rédaction des actes de vente au profit de la commune en précisant que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

12. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé 2 rue de l'hydrio cadastré C N°1006 - 1008 pour une superficie totale de 21a 78 ca,
- un bien situé, rue du Claudren, cadastré B N° 2300 pour une superficie totale de 00ha 02a 14ca,
- un bien situé 35 - 37 rue Pasteur, cadastré 038 A N°79 pour une superficie totale de 02a 04 ca,
- un bien situé 3 rue Berthou, cadastré 038 A N°494 pour une superficie totale de 01a 33 ca,
- un bien situé 12 Parc Bras, cadastré B N°1411 pour une superficie totale de 06a 24 ca.

Élection présidentielle

Les élections présidentielles auront lieu les **dimanches 10 et 24 avril de 8h à 19h**.

Trois bureaux de vote seront ouverts sur la commune : deux à Plouagat dans la salle communale et le troisième se trouvera à la mairie de Châtelaudren.

Pour voter, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales et de justifier de son identité : carte d'identité, passeport, permis... La présentation de la carte électorale est conseillée.

Élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

APPEL AUX VOLONTAIRES

La mairie recherche
des assesseurs
et des scrutateurs !

Participez à la vie citoyenne lors des
élections 2022 :

- aux présidentielles le 10 et le 24 avril
- aux législatives le 12 et 19 juin



Vous êtes intéressé(e) ?
Prenez contact avec la mairie
02 96 74 10 84

Dossiers d'urbanisme du 1^{er} janvier au 28 février 2022

NOM	ADRESSE	OBJET
DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES		
M et Mme TREMEL	2 Impasse du Pré	Création d'une véranda
M Hugo BRASSART	35 rue du Général Leclerc	Changement portail et grilles
M Denis PIERRE	8 rue de Penthièvre	Pose panneaux solaires
M et Mme LE BEGUEC	8 place des sources	Extension pour création salle de bain
M Yannick JEGU	7 rue de la corderie	Création d'une nouvelle véranda
M Brice AVOINE	Le Pebel	Régularisation travaux rénovation + extension - création clôture
M Noël BONDU	5 venelle du Roc	Extension hab* existante
Commune de Châtelaudren-Plouagat	La Grand Rue	Reconstruction toilettes publiques
M Olivier LE BLANC	40 rue de la gare	Changement fenêtres+porte d'entrée+isolation
Mme Mélanie JEAN	Kermezet	Changement fenêtres, porte et tabatières
M Frédéric CONNAN	1 Ferme du rocher	Changement huisseries, fenêtres, porte
M et Mme RABARDEL	27, rue de Bel Orient	Construction abri de jardin
Mme Gabrielle MORVAN	20 résidence Mississipi	Création d'un châssis fixe sur pignon
M René GOARIN	13 rue du Claudren	Changement fenêtres et porte d'entrée
Leff Armor Communauté	ZA de Fournello	Réaménagement chalet déchetterie
M Boris ZIEGLER	13 rue du Général Leclerc	Construction terrasse, escalier et abri de jardin
Mme Marie-Claude PRIMA	Kerny	Division en vue de construire
M et Mme LE BONNIEC	23 Kermorvan	Construction abri camping-car
DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES		
Côtes d'Armor Habitat	2-4-6-8 Rue de Roscorlet	Ravalement - Isolation thermique - Remplacement menuiseries
M et Mme THEFFO René	17 rue des Peupliers	Création d'un carport non clos
M et Mme OLLIVIER	4 ter rue du Claudren	Clôture
Commune de Châtelaudren-Plouagat	Cimetière Plouagat	Clôture
M Eric RICHARD	Bodandiec	Abattage arbres
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS		
M Yann LEROUX	8 bis rue de la Grande Villeneuve	Démolition et reconstruction garage + carport
M Romain CHOLET	35 Christ	Aménagement combles + vélux
M et Mme LE QUERE	ZA Fournello	Construction bâtiment stockage + un bureau
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS		
M LUC Jean-Claude	15 Ter rue des Ecoles	Extension habitation
M LE GRAET et Mme FRANCO	4 La grand Rue	Changement destination : hangar en maison hab*
PERMIS D'AMÉNAGER ACCEPTÉ		
THEFFO AMENAGEMENT	Rue du Claudren	Projet lotissement 17 lots

État civil

NAISSANCES

Malone CHEREL
rue du Clos Maréchal

Alice SOURDRILLE
route de Kerdanet

Aedan CHAPUIS LAMY
Rue du Goëlo

Nathanaël ZIEGLER
Rue du Général Leclerc

DÉCÈS

Yvette CORBEL
née LE VAILLANT
89 ans, rue de Kernabat

Germaine LE POAC
née CARZUNEL
99 ans, rue de Kernabat

Louis BEAUJARD,
82 ans, Kérouzo

ROBERT LE NEGARET,
84 ans, rue de Bel Orient

Joséphine COSSON
née GAUBERT, 93 ans,
rue de Kernabat

CAP sport Printemps 2022

Pendant les vacances, Cap sports Pass'Age propose des stages sportifs destinés aux 7/11 ans (enfants en classe de CE1 à CM2). Les activités proposés sont les suivantes : escrime, pêche à l'étang, voile, tir à l'arc, football en salle, sports collectifs.

Les inscriptions se font par mail : lepassage@leffarmor.fr du 21 mars au 6 avril ou directement au Pass'Age à partir du mercredi 23 mars.

Pour les nouveaux, une fiche de renseignement est à compléter avec la copie des vaccinations. Pour l'activité voile, le test anti panique est demandé.

PLUS D'INFO

Jean-Marie Garancher
Tél. : 02 96 79 79 12
www.leffarmor.fr



La soif d'entreprendre

Les Coopératives Jeunesse de Services aident les jeunes de 16 à 18 ans à créer leur propre entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été.

Initialement né au Québec, ce dispositif a débuté en 2013 en Bretagne et s'est développé maintenant partout en France. Il permet aux jeunes de créer leur propre coopérative de travail afin d'offrir des services au sein du territoire du Leff.

Outre la rémunération, la coopérative les initie au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et au fonctionnement du marché. Ils peuvent être amenés à travailler pour tout type de service : jardinage, nettoyage, événementiel, communication, etc.

Pendant ces deux mois, le groupe de jeunes est accompagné d'animateurs. Les rencontres et les expériences les confortent ou les orientent de manière plus sereine dans leur avenir professionnel.

PLUS D'INFO

Pour les jeunes intéressé(e)s, contactez Mathieu Le Breton - Animateur Enfance Jeunesse : **06 37 27 31 21**

Vidéo de présentation de la CJS de Saint-Brieuc sur le site : www.cae22.coop ou sur www.associationleccercle.fr

Services administratifs

Tél. : **02 96 74 10 84**

Mail : accueil@chateaudrenplouagat.fr

Mairie déléguée de Plouagat

Accueil le mardi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Mairie déléguée de Châtelaudren

Accueil le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h30.

Permanences France Service

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous, appelez-nous au **06 75 47 30 57** ou par mail : franceservices@leffarmor.fr

La Poste

À Châtelaudren :

Place Saint-Vincent
Ouvert lundi et samedi de 9h à 12h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

À Plouagat : Place de la Mairie,
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 15h50 et le samedi de 9h40 à 12h.

Secours populaire

Accueil : rue du Val
Tél. : **02 96 79 77 61**
Ouvert le lundi, le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14 à 17h.

Secours catholique

Rue du lingoyet
Tél. : **06 31 25 62 12**
Permanence tous les lundis de 10h à 12h. En cas d'urgence, laissez un message et vos coordonnées pour être rappelé.



JEUNESSE

Et toi, tu vas faire quoi avec ton pass ?

Le Pass culture s'étend aux jeunes de moins de 18 ans à compter de janvier 2022.

Lancé en 2019 sous une forme expérimentale dans 14 départements, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire en mai 2021. Il vise à renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes.

Pour bénéficier d'un crédit sur le pass Culture, il suffit de s'inscrire sur l'application du même nom avec son identifiant EduConnect. Il est possible de le faire à partir de l'âge de 15 ans et jusqu'à la veille de l'anniversaire des 19 ans.

En fonction de l'âge, un crédit différent est accordé sur chaque compte jeune : 20 € à 15 ans, 30 € à 16 ans, 30€ à 17 ans puis 300 € à 18 ans.

Les sommes sont cumulables jusqu'à 18 ans et les 300 € reçus à 18 ans sont à utiliser dans les 24 mois suivants.

PLUS D'INFO

bretagne@passculture.app
www.passculture.app
f passCultureofficiel

JUMELAGE

Camps d'été à Lenggries

Voilà plus de 50 ans que des jeunes du secteur du Leff Armor partent chaque été vivre un peu plus de 2 semaines « inoubliables » afin qu'année après année des relations d'amitié se tissent entre les Bavarois de Lenggries et les Bretons de notre région de Plélo-Châtelaudren.

Le groupe est accueilli et hébergé au centre de la ville de Lenggries, une ville de Bavière, au sud de Munich.

Ce choix favorise la participation à la vie locale et la rencontre

avec les jeunes Bavarois. De nombreuses activités sont mises en place en commun avec les deux groupes de jeunes. Ce séjour est organisé par l'association D. Savio dont le siège est situé à la mairie de Châtelaudren. Le camp d'été se déroulera du 31 juillet au 16 août.

PLUS D'INFO

Delphine Olivo : 06 38 95 07 94
jean-christophe.olivo@wanadoo.fr
Aurélien Caro : 06 61 59 01 63
aureliecaro@yahoo.fr
f Asso D. Savio



Couleurs de Bretagne

L'association Couleurs de Bretagne et la municipalité vous invitent à venir peindre / dessiner le patrimoine de la commune (monuments, maisons, rues, paysages naturels...) le 16 juillet 2022.

À l'issue de la journée des prix seront attribués par un jury local selon les catégories, le concours est évidemment ouvert à toutes et à tous de 3 à 99 ans.

Et cette année, nous remercions les commerçants de leur participation à travers un prix spécial des commerçants d'une valeur de 80 €.



C'est reparti avec une 2^{ème} édition !

Après le succès de la première édition et un bilan financier à l'équilibre, l'équipe du festival repart pour une deuxième édition, du 26 au 28 août 2022.

Cette deuxième édition est construite sur la base de 3 soirées de musiques actuelles. Parmi les premiers noms dévoilés, vous pourrez retrouver les Têtes Raides, Hubert-Félix Thiéfaine ou encore Jahneration. L'ambition affichée est d'en faire un moment festif et convivial.

PLUS D'INFO

www.attrapsons.fr
f attrapsons

Les coups de cœur de Carole et Claudie

La bibliothèque se réinvente. Depuis le drive des confinements, il était devenu clair que la médiathèque devait se doter d'un nouveau logiciel afin de pouvoir vous proposer à distance un accès au catalogue en ligne avec la possibilité de réserver vos ouvrages de votre domicile. Un autre projet est de vous accueillir avec des horaires identiques à l'année sur une plus grande amplitude horaire. Ces changements auront lieu au cours de l'année 2022.



DOCUMENTAIRE JEUNESSE

Une année en poésie, d'Emmanuelle Leroyer

Un poème par jour : en fonction de la saison, du temps, des fêtes, découvrez ou re-découvrez 365 poèmes de toutes nationalités, haikus, extraits de textes, connus ou moins connus, qui magnifient le monde.
Un véritable trésor, superbement illustré.



BD JEUNESSE

Emile et Margot, d'Olivier Muller, Anne Didier et Olivier Deloye

La série Emile et Margot arrive à la médiathèque! Un jeune prince et une jeune princesse, gardés par une gouvernante stricte vont devenir les spécialistes des bêtises les plus originales. Situations cocasses, jeux de mots, et rencontres avec des monstres surprenants, une série BD pleine d'humour!



Emile et Margot, d'Olivier Muller, Anne Didier et Olivier Deloye

La série Emile et Margot arrive à la médiathèque! Un jeune prince et une jeune princesse, gardés par une gouvernante stricte vont devenir les spécialistes des bêtises les plus originales. Situations cocasses, jeux de mots, et rencontres avec des monstres surprenants, une série BD pleine d'humour!



RÉCIT ADULTE

Une sortie honorable d'Eric Vuillard

Guerre d'Indochine française – 1946-1954.

La présence française est compromise: tandis que le Viet-minh, mouvement nationaliste, pousse à la révolte, les industriels et autres banquiers français, soutenus par la complaisance et la compromission des élites au pouvoir, veulent que la France garde son empire coûte que coûte pour protéger leurs intérêts.

Un récit virtuose, intense et glaçant sur les derniers soubresauts de l'Indochine française.



DOCUMENTAIRE ADULTES

Tempête dans le bocal de Bruno Patino

Le poisson rouge tourne dans son bocal. Il semble redécouvrir le monde à chaque tour. Les ingénieurs de Google ont réussi à calculer la durée maximale de son attention: 8 secondes. Ces mêmes ingénieurs ont évalué la durée d'attention de la génération des millénials, celle qui a grandi avec les écrans connectés : 9 secondes. Nous sommes devenus des poissons rouges, enfermés dans le bocal de nos écrans, soumis au manège de nos alertes et de nos messages instantanés...
un livre lanceur d'alerte pour comprendre le fonctionnement de notre cerveau à l'ère du numérique.



DVD ADULTES

Judy de Rupert Goold

Hiver 1968. La légendaire Judy Garland débarque à Londres pour se produire à guichets fermés au Talk of the Town. Cela fait trente ans déjà qu'elle est devenue une star planétaire grâce au Magicien d'Oz. Judy a débuté son travail d'artiste à l'âge de deux ans, cela fait maintenant plus de quatre décennies qu'elle chante pour gagner sa vie. Elle est épuisée...
Un biopic touchant qui évoque la déchéance d'une actrice légendaire.

Médiathèque Parenthèse

Accueil : 38 La Grand Rue
Téléphone : 02 96 79 56 00

HORAIRE ET TARIFS :

En période scolaire :

Le lundi et vendredi de 16h30 à 19h, le mercredi de 14h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30.

Hors période scolaire :

le mercredi de 14h à 19h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Tarifs d'abonnement

commune/hors commune :

Enfant : 7,10 € / 10,60 €
Adulte : 11,20 € / 16,20 €
Famille : 17 € / 21,50 €

Le Petit Écho de la Mode

LE CRI DES MINUSCULES

Cie Ne dites pas non vous avez souri
Conte musical et visuel
Mercredi 30 mars à 15h

ABDOMEN

Cie La Grive
Danse
Vendredi 8 avril à 20h30

TITI TOMBE, TITI TOMBE PAS

Cie Pascal Rousseau
Arts de la piste
Mercredi 27 avril à 15h et 18h

FESTIVAL L'EFFET MODE

du 20 au 22 mai 9^e édition

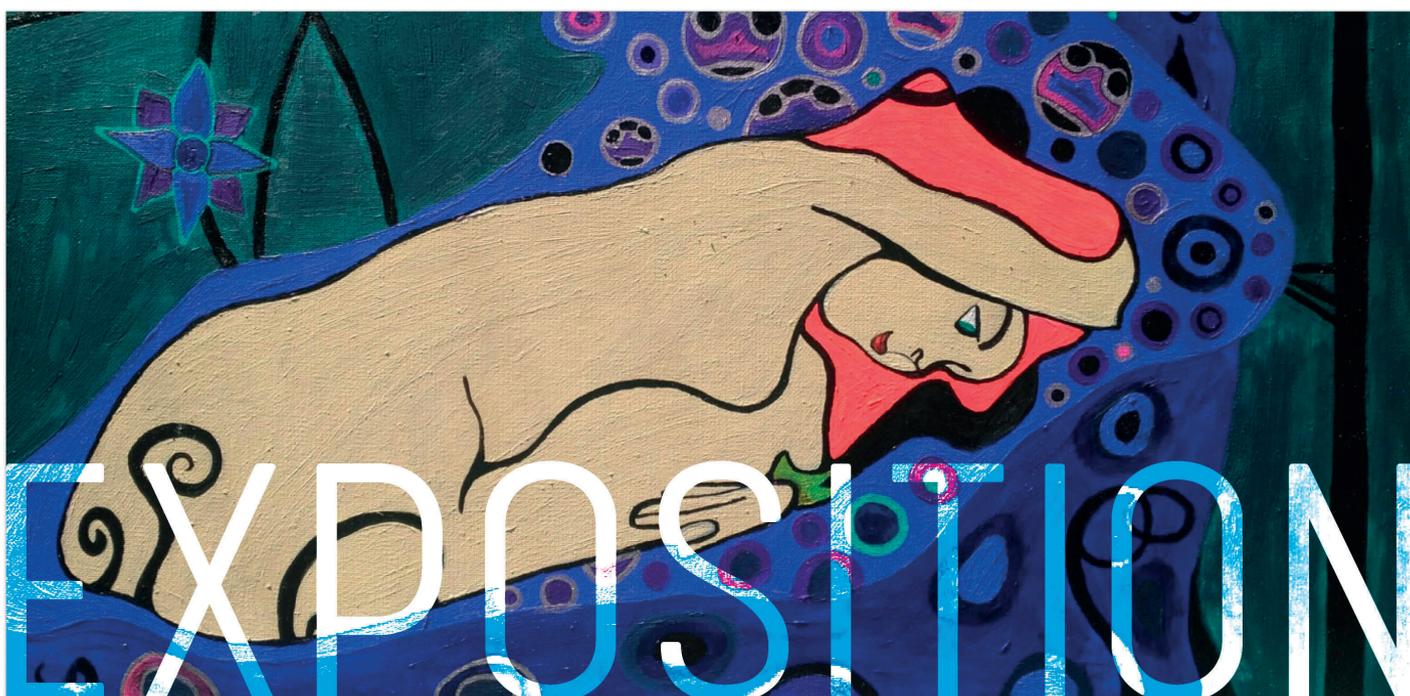
Le programme sera dévoilé au cours de la saison.

Retrouvez le programme sur :
www.petit-echo-mode.fr
f Le Petit Écho de la Mode

CHÂTELAUDREN - PLOUAGAT



**ENTRÉE
LIBRE**



Eugénie & Yves Jéhanno

Duo Père et fille

DU 8 AVRIL AU 6 MAI 2022

Médiathèque La Parenthèse

38 La Grand Rue 22170 CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Lundi 16h30 > 19h
Mercredi 14h > 19h
Vendredi 16h30 > 19h
Samedi 9h30 > 12h30

